Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260320-D26_21N-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué par le maire sortant Christophe BÈLE, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence du doyen d'âge, Christophe BÈLE jusqu'à l'élection du maire, puis du maire entrant, Christophe BÈLE, jusqu'à la fin du conseil.

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : / - **SECRETAIRE DE SEANCE** : AUFFRET Pascale

Constitution de la commission d'Appel d'Offres (CAO)
Délibération D26_21

Rapporteur : Christophe BÈLE, maire nouvellement élu

En application de l'article L.1414-2 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres est obligatoire pour décider de l'attribution des marchés passés en procédure formalisée dont le montant est supérieur ou égal aux seuils européens.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants est composée :
- Du Maire ou de son représentant (autorité habilitée à signer le marché)
- De trois membres titulaires
- De trois membres suppléants

Ces membres sont élus par délibération du conseil municipal :
- à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- au scrutin de liste
- au scrutin secret sauf accord unanime contraire

L'ensemble des membres du conseil municipal s'accorde à l'unanimité à effectuer le scrutin à main levée.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260320-D26_21N-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué par le maire sortant Christophe BÈLE, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence du doyen d'âge, Christophe BÈLE jusqu'à l'élection du maire, puis du maire entrant, Christophe BÈLE, jusqu'à la fin du conseil.

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : / - **SECRETAIRE DE SEANCE** : AUFFRET Pascale

Constitution de la commission d'Appel d'Offres (CAO)
Délibération D26_21

Après avoir délibéré, sont élus à l'unanimité :

Les membres titulaires :
- **Isabelle BOULIC**
- **Pierre JESTIN**
- **Pascale AUFFRET**

Les membres suppléants :
- **Marc SEVIN**
- **Sophie LE GUEN**
- **Jean Yves LE MENN**

Christophe BELE

Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.03.26 11:35:46 +01'00'